

Pour diffusion immédiate
Le 7 juin 2006

L'ONTARIO PROTÉGERA LA SANTÉ DES FAMILLES AVEC DES NORMES STRICTES *Des normes atmosphériques révisées protégeront mieux les Ontariens contre les substances nocives*

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario protège davantage la santé des familles, améliore la qualité de l'air et réduit la pollution en proposant de nouvelles normes ou des normes révisées strictes pour 15 substances toxiques, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, au Sommet annuel sur le smog de 2006 tenu par Clean Air Partnership et la cité de Toronto.

« Toutes les familles de l'Ontario veulent respirer de l'air plus propre et plus sain », a déclaré M^{me} Broten. « C'est pourquoi nous mèneront une consultation sur les normes atmosphériques applicables à 15 autres substances nocives. Il faut s'assurer que ces normes sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. »

Le gouvernement prévoit mener une consultation sur la révision des normes atmosphériques applicables à 15 substances prioritaires, y compris le plomb. L'Ontario propose de réévaluer les limites pour les 15 substances en tenant compte de meilleures données scientifiques, d'études récentes sur les risques pour la santé associés à ces substances et de nouveaux modèles de dispersion atmosphérique afin de renforcer la protection de la santé publique et de l'environnement.

« Nous sommes heureux d'appuyer les efforts continus du ministère de l'Environnement pour améliorer la qualité de l'air local », a ajouté le D^r Garry Aslanyan, président de l'Association pour la santé publique de l'Ontario. « L'air de mauvaise qualité nuit à la santé de toute la population de l'Ontario et impose un fardeau important à notre système de soins de santé. Nous appuyons l'adoption de normes atmosphériques qui préviennent les effets sur la santé et l'environnement. »

Cette initiative s'ajoute aux autres mesures prises par le gouvernement McGuinty pour protéger la santé des Ontariennes et des Ontariens ainsi que l'environnement. Parmi ces autres mesures :

- L'obligation d'inclure en moyenne 5 pour 100 d'éthanol dans l'essence à compter du 1^{er} janvier 2007 fera de l'essence de l'Ontario une des plus propres d'Amérique du Nord.
- Des contrats prévoyant 1 300 mégawatts d'énergie éolienne – une quantité suffisante pour alimenter 300 000 domiciles.
- L'objectif de produire 5 pour 100 de notre électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2007 et 10 pour 100 d'ici 2010, qui fait de nous des chefs de file en Amérique du Nord.

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
(416) 325-5809

John Steele
Direction des communications
(416) 314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca